

RESTRUCTURATIONS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Principales mesures 2016



TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi des mesures de restructuration ? 3

Le Livre blanc et les décisions de restructuration4

Impact du nouveau contexte sécuritaire national4

Comment ont été décidées les restructurations 2016 ?.....4

Les mesures de restructuration 2016..... 5

Les armées6

Les organismes interarmées et les soutiens 11

Le Secrétariat général pour l'administration (SGA)..... 14

La Direction générale de l'armement (DGA)..... 15

POURQUOI DES MESURES DE RESTRUCTURATION ?

LE LIVRE BLANC ET LES DECISIONS DE RESTRUCTURATION

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié en 2013 a défini un **nouveau modèle d'armée**, adapté aux ambitions, au contexte stratégique et à la situation des finances publiques.

Le texte de la loi de programmation militaire voté pour les années 2014 à 2019 a établi les moyens d'aboutir à cet objectif. Ce modèle rénové nécessite des réductions d'effectifs et des réorganisations au sein des armées.

Une déflation progressive des effectifs a été mise en place de manière à atteindre le format arrêté à l'horizon 2020. Par ailleurs, des **mesures de restructuration échelonnées** sur l'ensemble de la période de programmation militaire s'avèrent nécessaires **pour atteindre cet objectif**. Celles-ci consistent en des mesures de création, de réorganisation, de mutualisation, de fermeture d'implantations militaires et de transferts d'unités.

IMPACT DU NOUVEAU CONTEXTE SECURITAIRE NATIONAL

Le début de l'année 2015 a vu la concrétisation brutale, soudaine et simultanée des menaces identifiées par le Livre blanc en 2013. Celles-ci ont rendu nécessaire une mobilisation de nos forces à un degré très élevé, engageant les soldats français massivement et de manière inédite sur le territoire national, alors que ceux-ci l'étaient déjà dans de nombreuses opérations extérieures.

Face à cette situation, un remaniement des structures et des forces vives du ministère s'est avéré nécessaire. Le Président de la République a demandé en conséquence une actualisation de la loi de programmation militaire, conformément aux dispositions insérées dans le texte à cet effet.

Le projet de loi, s'il demeure conforme à la ligne définie par le Livre blanc, prévoit néanmoins une série d'aménagement des forces armées destinée à donner au ministère de la Défense les moyens de répondre aux défis sécuritaires qui se sont amplifiés en ce début d'année 2015.

Message du ministre de la Défense sur l'actualisation de la loi de programmation militaire

« Les évolutions du contexte international survenues depuis 2013 et le niveau élevé d'engagement des forces armées qui en a résulté ont conforté les analyses portées par le Livre blanc, mais ont aussi conduit au dépassement des seuils opérationnels fixés. »

COMMENT ONT ETE DECIDEES LES RESTRUCTURATIONS 2016 ?

Manœuvre complexe, la réorganisation du ministère a acquis en 2015 une dimension stratégique nouvelle : assurer une réponse suffisante et efficace aux menaces pesant sur la sécurité des Français, tout en garantissant à l'horizon 2020 l'atteinte des objectifs du nouveau modèle d'armée simplifié, rationnel et cohérent.

Ce nouvel enjeu a marqué les décisions prises par le ministre de la Défense pour les restructurations actées en 2016. Celles-ci ont été pensées en cohérence avec les projets spécifiques définis par les armées, notamment le nouveau modèle de l'armée de terre « Au contact », le plan de la marine nationale « Horizon Marine 2025 », le plan de l'armée de l'air « Unis pour faire face » ainsi que les projets portés par les directions et services (service de santé des armées, service du commissariat des armées, service interarmées des munitions...).

L'aménagement du territoire demeure un critère d'importance. Les restructurations seront effectuées dans le souci de la situation de l'ensemble du personnel de la Défense et de leur famille, ainsi que celle des territoires et du tissu local économique et social.

LES PRINCIPALES MESURES DE RESTRUCTURATION 2016

LES ARMÉES

L'état-major des armées

La majorité des mesures de restructurations pour 2016 contribuent au **renforcement des capacités des armées dans le domaine de la cyberdéfense.**

• Montée en puissance de la chaîne opérationnelle de cyberdéfense

Le **Centre d'analyse de la lutte défensive (CALID)** de Paris et de son antenne à Rennes, les structures de **Lutte informatique défensive (LID)** de la marine et de l'armée de l'air et une **compagnie de guerre** électronique de l'armée de terre à Rennes seront renforcés.

D'autre part, un **état-major interarmées de la cyberdéfense** à Paris et un **commandement des réserves et de la préparation opérationnelle cyber-défense** vont être créés.

• Réorganisation de la passerelle

Un certain nombre de postes seront supprimés dans le cadre de la réorganisation de la passerelle¹ de certaines bases de défense ainsi qu'au sein de différents organismes interarmées.

¹ Le commandant de la base de défense dispose de moyens dédiés au sein d'une passerelle, dont le personnel lui est rattaché et auquel il peut déléguer le traitement de certains dossiers.

L'armée de terre

L'armée de terre est engagée dans une réorganisation de grande ampleur qui s'inscrit dans le cadre du nouveau modèle de l'armée de terre « Au contact ». Ce modèle prévoit des forces terrestres capables d'intervenir sur les théâtres extérieurs et sur le territoire national en s'adaptant aux opérations et aux contraintes qui en découlent.

• Une articulation en 7 brigades

Les forces terrestres seront **structurées et articulées en 7 brigades** : 1 brigade d'aérocombat et 6 brigades interarmées densifiées.

2 états-majors de division seront créés et implantés à Besançon et Marseille remplaçant les 2 états-majors de forces dissous. L'état-major de la 4^e brigade aérocombat sera créé et implanté à Clermont-Ferrand en lieu et place de l'état-major de la 3^e brigade légère blindée qui sera dissous.

• Renseignement, forces spéciales et logistique : des commandements dédiés

Les **capacités clés** des forces spéciales, du renseignement, des systèmes d'information et de communication et de la logistique seront **renforcées et regroupées** au sein de commandements dédiés.

- Créations de commandements :

Un commandement des forces spéciales terrestres sera créé à Pau à la place de l'état-major de la brigade de forces spéciales terre. Un commandement du renseignement et un centre renseignement de l'armée de terre seront créés et implantés à Strasbourg. Un commandement de la maintenance des forces sera créé et implanté à Lille et Versailles à partir des effectifs de la division maintenance du commandement des forces terrestres de Lille et d'une partie des effectifs de l'état-major du service de la maintenance industrielle terrestre de Satory. Un commandement de la logistique sera également créé et implanté à Lille sur la base des effectifs de la division logistique du commandement des forces terrestres de Lille et de postes de l'état-major de la brigade logistique de Montlhéry. Un commandement des systèmes de communication et d'information sera créé et implanté à Cesson-Sévigné. Un commandement de la formation et de l'entraînement interarmes sera créé à Lille et Mailly-le-Camp par transfert d'effectifs de la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

- Renforcement :

L'échelon de préfiguration du commandement terre pour le territoire national, créé en 2015 en région parisienne, sera densifié.

- Dissolutions :

L'état-major de la brigade de renseignement implanté à Haguenau ainsi que l'état-major de la brigade des transmissions et de l'appui au commandement de Douai seront dissous.

• 77 000 hommes pour les forces opérationnelles fin 2016

La densification des formations de combat sera poursuivie avec le renforcement des 29 unités élémentaires supplémentaires créées en 2015 (19 au sein de formations de l'infanterie et 10 au sein des formations de cavalerie). Une compagnie de combat du génie à Montauban (17^e RGP) et à Charleville-Mézières (3^e RG) seront créés.

La 13^e demi-brigade de légion étrangère actuellement stationnée aux Émirats Arabes Unis sera transférée sur le camp du Larzac et sera renforcée.

• Programme SCORPION

Le 5^e régiment de Dragons - centre d'entraînement au combat à Mailly sera densifié au titre de l'expertise SCORPION.

• Adaptations capacitaires des formations du train, de l'artillerie, du génie et des transmissions

- Dissolutions et créations :

Les pelotons de régulation ravitaillement et de régulation gestion des régiments du train seront dissous et un escadron d'escorte de convois sera créé dans certains de ces régiments. Une batterie de canons automoteurs AUF1 est dissoute et une

batterie de défense sol-air sera créée au 40^e régiment d'artillerie de Suippes. Une batterie de lance-roquettes unitaires et une batterie de renseignement de brigade sont dissoutes au 1er régiment d'artillerie de Bourogne.

- Transferts :

Une compagnie de combat du 31^e régiment du génie de Castelsarrasin ainsi qu'une compagnie de franchissement mixte du 3^e régiment du génie de Charleville Méziers seront transférées au 6^e régiment du génie d'Angers ; une compagnie de combat du 19^e régiment du génie de Besançon sera transférée au 13^e régiment du génie du Valdahon ; une compagnie d'aide au déploiement du 6^e régiment du génie d'Angers sera transférée au 19^e régiment du génie de Besançon ; une compagnie de production d'énergie du 6^e régiment du génie d'Angers sera transférée au 31^e régiment du génie de Castelsarrasin.

• Poursuite de la rationalisation dans l'environnement de la Force opérationnelle terrestre (FOT)

Le centre de doctrine d'emploi des forces et le centre d'études stratégiques de l'armée de terre vont fusionner. Les effectifs du centre d'expertise de l'infovalorisation et de la simulation sont intégrés à la section technique de l'armée de terre. Le centre de préparation des forces de Mailly-le-Camp sera transformé en détachement du commandement de la formation et de l'entraînement interarmées. Les fanfares régimentaires seront réorganisées.

• Expérimentation du Service militaire volontaire (SMV)

L'armée de terre participera à l'expérimentation SMV avec la création d'un état-major à Arcueil et de 3 centres expérimentaux à Montigny lès Metz, Brétigny et La Rochelle.

La marine nationale

Les mesures de réorganisation 2016 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique « **Horizon Marine 2025** » qui vise à accompagner l'évolution du format capacitaire de la marine et conforter son aptitude à assurer l'ensemble de ses missions opérationnelles.

• Création de nouveaux équipages

De **nouveaux équipages seront créés** pour permettre l'armement, la conduite des essais et la montée en puissance opérationnelle en vue de **l'admission au service actif de** :

- la FREMM Auvergne (Toulon) ;
- des bâtiments multimissions d'Entrecasteaux, Bougainville et Champlain destinés à l'outre-mer ;
- d'un navire de logistique polaire (Réunion) ;
- deux patrouilleurs légers (Guyane) ;
- d'un bâtiment de soutien et d'assistance hauteurier (Toulon).

La frégate Montcalm est maintenue en service une année supplémentaire en attendant la livraison de la prochaine frégate multimissions.

• Désarmement

4 bâtiments seront désarmés : le bâtiment d'essai et d'expérimentation Denti, le patrouilleur l'Adroit, le bâtiment amphibie de transport léger la Grandière, le remorqueur ravitailleur Révi.

• Poursuite du plan de rationalisation

La marine nationale poursuit son plan de rationalisation et notamment celui de l'environnement de la flotte.

- Dissolution :

Le commandement de la marine de Bayonne est dissous.

- Réorganisations :

Les commandements de la marine du Havre, de Marseille et de la Corse seront réorganisés.

- Rationalisations :

Un certain nombre d'états-majors à Paris, Brest, Toulon et Cherbourg, les bases aéronavales de Landivisiau, Lanvéoc, Ploemeur et Hyères et la base navale de Cherbourg seront rationalisés et optimisés. Les fonctions formation, maintien en condition opérationnelle et supply chain seront également rationalisées.

• Équipe Source Solde

Une équipe dédiée au projet de logiciel sera créée afin de renforcer la direction des ressources humaines de la marine. Elle sera déployée à Toulon et Tours.

• Création d'une école des mousses

Une nouvelle école des mousses sera créée à Cherbourg-Querqueville.

L'armée de l'air

Les mesures de réorganisation 2016 s'inscrivent dans le cadre du plan « **Unis pour faire face** » dont l'objectif est de construire une armée de l'air opérationnelle et modernisée.

• Poursuite des restructurations 2015

La base aérienne 102 de Dijon-Longvic poursuivra sa dissolution. Le commando parachutiste de l'air n°20 sera transféré vers la base aérienne 115 d'Orange. Une partie des effectifs renforcera la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy et l'escadron de protection de la base aérienne 113 de Saint-Dizier. L'Unité d'instruction spécialisée (UIS) sera transférée vers la base aérienne 116 de Luxeuil.

La fermeture de la plate-forme aérienne 110 de Creil se traduira par le transfert des escadrons de transport Vercors et Ventoux vers la base aérienne 105 d'Évreux.

• Des moyens clés renforcés

Dans le cadre de la montée en puissance du REAPER, l'escadron de drones Belfort de la base aérienne 709 de Cognac sera densifié. L'escadre des systèmes d'information et de communication aéronautiques de la base aérienne 105 d'Évreux sera renforcée au titre des systèmes d'information et de communications aéro projetables.

Les centres de commandement et de contrôle air de Lyon Limonest seront renforcés. Une partie des effectifs de l'escadron de soutien technique aéronautique de la base d'Évreux sera transférée vers la base 123 d'Orléans-Bricy pour le soutien de la flotte A400M.

Les forces de protection de l'armée de l'air seront réorganisées et renforcées.

• Rationalisations et optimisations

Les mesures de rationalisation-optimisation des états-majors et de différentes fonctions dont le maintien en condition opérationnelle de matériels aéronautiques, la gestion des ressources humaines et la formation seront poursuivies.

• Enseignement

Une classe sera ouverte à l'École d'enseignement technique de l'armée de l'air de Saintes.

LES ORGANISMES INTERARMEES ET LE SOUTIEN

Le Service de santé des armées (SSA)

Le SSA poursuit la reconfiguration de ses 5 composantes conformément au plan SSA 2020 « Réussir demain ».

• Qualité de services et participation à la résilience

- Créations :

Des centres médicaux des armées de nouvelle génération avec des périmètres d'action plus larges seront créés. Un certain nombre d'antennes sera conservé pour un maintien de la proximité des unités.

- Transferts et réorganisation des activités :

Le transfert des activités hospitalières de l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce vers les hôpitaux de Begin et Percy se poursuivra. La réorganisation des activités des hôpitaux hors plateforme de Brest, Metz, Villenave d'Ornon et Lyon se poursuivra également. En matière de formation, le transfert sur trois ans de l'école des personnels paramédicaux des armées de Toulon vers le site de l'école de santé des armées de Lyon-Bron sera engagé.

Le Service du commissariat des armées (SCA)

Les mesures de réorganisation 2016 s'inscrivent dans le cadre du **projet SCA 21** qui vise à rationaliser l'administration générale et du soutien commun. Il s'agit de promouvoir un modèle d'administration modernisée garantissant une qualité de soutien tout particulièrement au niveau opérationnel.

• Poursuite de la rationalisation

Le SCA poursuit ses transformations notamment dans les domaines juridique et logistique.

• Équilibre personnel civil/militaire

Le SCA poursuit son processus de rééquilibrage civil/militaire notamment sur des postes de cadres et de techniciens.

• Accompagnement des projets des armées

Il va également s'adapter afin d'accompagner les projets structurants des armées.

- Dissolution :

Au titre des mesures 2015, l'établissement de logistique du commissariat de Portes-lès-Valence poursuivra sa dissolution sur 3 ans.

- Réorganisations :

Toujours au titre des mesures 2015, la réorganisation de l'établissement logistique du commissariat de Mourmelon se poursuivra. Le groupement de soutien de la base de Dijon sera redimensionné à la suite de la fermeture de la base aérienne 102 de Dijon Longvic.

La Direction du renseignement militaire (DRM)

La DRM **modernise son organisation** afin de s'adapter aux différentes mutations technologiques comme stratégiques tout en renforçant son appui aux opérations.

• Renforcement des effectifs

En 2016 et conformément aux décisions prises en conseil de défense, ses effectifs seront renforcés et des postes dans la sphère du renseignement d'origine électromagnétique seront redéployés.

D'autre part et concernant l'échelon central, la manœuvre de regroupement de services sur le site de Balard se poursuivra.

La Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI)

Le projet « **Quartz** », dans lequel s'inscrivent les mesures 2016, vise à moderniser le fonctionnement d'ensemble du ministère tout en garantissant la disponibilité des moyens indispensables au commandement opérationnel. Les mesures 2016 intègrent également le renforcement de la cyberdéfense.

• Modernisation et adaptation

- Créations et densification :

Un nouveau centre de développement des applications de défense sera créé et implanté à Bordeaux. Le centre de développement des applications de Rambouillet sera densifié. Le centre national de mise en œuvre chiffre de Maisons Laffitte sera densifié. Le centre interarmées des réseaux et infrastructures des systèmes d'information de Rennes sera renforcé par la DIRISI de Rennes.

- Dissolutions :

Le centre de développement des applications de défense de Brétigny, les annexes du centre de Maisons Laffitte implantées à Vélizy Villacoublay et au Kremlin Bicêtre seront dissous.

Le Service des essences des armées (SEA)

Le projet de service du SEA a pour objectif d'assurer le soutien en métropole ainsi que le contrat opérationnel de projection. Reposant sur une réorganisation territoriale, le plan de transformation, présenté au titre des mesures de restructurations 2015, se poursuit.

• Réorganisation de la maintenance et des dépôts

Le centre de ravitaillement des essences de Sarrebourg sera réorganisé avec le maintien d'un atelier de maintenance technique des véhicules pétroliers. Les dépôts des essences de Landivisiau et de Cazaux seront renforcés (annexes de Lanvéoc et de Mérignac).

Le Service interarmées des munitions (SIMu)

Le projet de service « SIMU 2019 » vise à **adapter l'organisation au contrat opérationnel**. Présenté au titre des restructurations 2015, ce plan se poursuit en 2016.

Les Forces de souveraineté (FS)

Les forces de souveraineté poursuivent leurs actions engagées pour la **mutualisation** et la **rationalisation** de l'administration générale, le soutien **commun** et les soutiens **spécialisés**.

• Réorganisation des effectifs

Les mesures seront précisées au 4e trimestre 2015. Une réduction des effectifs du personnel affecté dans les forces de souveraineté s'accompagnera d'une augmentation de certains effectifs du personnel en mission de courte durée.

Les Forces de présence (FP)

Les forces de présence feront l'objet d'une manœuvre de réorganisation inscrite dans le prolongement des mesures précédemment prises.

• Renforcement en Côte d'Ivoire

Les forces françaises stationnées en Côte d'Ivoire seront renforcées.

• Poursuite de la déflation des autres forces de présence en Afrique

Les forces françaises à Djibouti ainsi que les éléments stationnés au Gabon et au Sénégal poursuivront leur réorganisation et leur déflation.

LE SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION (SGA)

Conformément à sa feuille de route « 2014-2016 », le SGA poursuit la **conduite de ses chantiers de réformes** dans un contexte de transformation du ministère, de réforme et de modernisation.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance ministérielle, le SGA renforce son autorité fonctionnelle dans les finances et les ressources humaines et engage une rénovation de la politique immobilière et la rationalisation de bout en bout de la chaîne infrastructure.

Un approfondissement de l'efficacité de l'outil de défense, de la performance et de la qualité du service rendu sera conduit à travers les **nouveaux chantiers de modernisation**. Le regroupement effectif des entités du ministère sur le site de Balard constituera un puissant levier pour les transformations à venir.

La Direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD)

Les mesures de réorganisation 2016 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du **plan stratégique de la fonction ressources humaines** qui définit des objectifs communs et explicites pour les acteurs RH.

• Rationalisation et optimisation pour un accompagnement efficace

Les 6 centres de gestion du personnel civil, le centre expert pour les ressources humaines civiles de Bordeaux et l'Agence de reconversion de la défense (ARD) feront l'objet de rationalisation-optimisation pour une gestion efficace des effectifs. Le réseau de l'action sociale participera également à l'effort de rationalisation.

Les structures concernées par le projet « Source solde », la sécurisation de la paie actuelle et le projet « Source web » seront renforcés pour une meilleure expertise, fonctionnelle et cohérente.

Le Service d'infrastructure de la défense (SID)

Le projet « SID 2020 » vise à garantir le **soutien infrastructure attendu** et la **disponibilité des installations opérationnelles**.

• Poursuite de la transformation : recherche de l'efficacité

Le SID va se recentrer sur les domaines stratégiques avec la mise en œuvre d'établissements référents.

Il adaptera son organisation aux infrastructures de milieu, simplifiera son fonctionnement et améliorera l'efficacité de son action.

Le Service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC)

Le SPAC poursuivra en 2016 l'adaptation de **son organisation** et de **son mode de fonctionnement** à la suite du regroupement effectif des entités du ministère sur le site de Balard.

Le Service historique de la Défense (SHD)

Sur la période 2016-2019, le SHD est engagé dans des réformes structurelles visant à assurer la continuité d'un service public de qualité et satisfaire les attentes du public.

• Des réorganisations pour tous les sites

En 2016, l'ensemble des sites du SHD sont concernés par les réorganisations liées aux réformes structurelles pour assurer la continuité d'un service public de qualité et répondre aux attentes du public.

LA DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)

La loi de programmation actualisée **maintient l'ensemble des missions de la DGA** ainsi que **ses programmes d'armement** : 20 nouveaux programmes lancés d'ici 2019.

L'évolution de la DGA se traduit principalement dans l'organisation du travail.

- **L'allégement sur l'ensemble des métiers et des établissements**

La proportion d'agents de niveau 1 devrait atteindre 56 %. Les départs sont répartis sur l'ensemble des métiers et des établissements, tous concernés par la réorganisation.

- **Atténuation de la déflation**

En 2016, la trajectoire de déflation de la DGA est allégée dans les métiers concernant la lutte informatique active, la sécurité, le renseignement ou la lutte contre le terrorisme.

- **Réorganisation entre les services entre centralisés et des différentes entités**

Le service central des achats d'armement et le service centralisé des achats techniques implanté dans chaque entité DGA fusionneront. Les activités de gestion et d'exécution budgétaire et comptable réparties dans les centres seront réorganisées.

